

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. Introduction

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé l'information financière devant être mise à disposition des élus, s'agissant notamment des questions relatives à la dette, aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Ces thèmes sont abordés dans le présent document et viennent compléter les informations extrêmement détaillées communiquées à ses membres, s'agissant notamment de la prospective financière et de la programmation pluriannuelle des investissements.

Comme chaque année, une étude détaillée est menée pour chaque secteur d'activité qui compose Valor Béarn en relevant les charges et les recettes propres aux différentes installations.

Cette analyse fine du coût des outils de traitement permet en particulier de maîtriser les dépenses et ainsi ne pas augmenter les contributions des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents à Valor Béarn.

A ce titre, la première des hypothèses sur laquelle reposent les estimations pour 2023, est une nouvelle fois la stabilité des contributions.

C'est d'ailleurs cette analyse des coûts et une gestion rigoureuse des installations qui ont permis, depuis 2014, de ne pas augmenter le niveau des contributions.

Plus que jamais le mot d'ordre est donc la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, seul gage de pérennité de notre activité.

2. Données Générales

2.1 Cadre juridique du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)

Valor Béarn et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Béarn ont l'ambition de répondre aux objectifs de la Loi de transition énergétique et organisent les efforts nécessaires, à l'échelon de leur territoire, pour la prévention et la valorisation des déchets.

Partenaire des collectivités béarnaises, Valor Béarn apporte des solutions concrètes pour les accompagner dans leur démarche de bonne gestion des déchets en vue d'atteindre les objectifs de valorisation des emballages, fixés en particulier par les Grenelles de l'Environnement et par la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Valor Béarn considère les déchets comme des ressources à exploiter et non comme des rebuts dont il faut se débarrasser. Que ce soit sous forme d'énergie (avec l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar) ou de compost (avec son réseau de plateformes de compostage), les ordures ménagères, les tontes et autres branchages, les papiers, les cartons et maintenant tous les emballages plastiques connaissent une deuxième vie.

Valor Béarn et ses 80 agents territoriaux permettent à plus de 300 000 habitants du Béarn, de bénéficier d'outils industriels performants dont, en particulier, le Centre de tri de Sévignacq, site innovant, ultramoderne et quasi unique en France pour la valorisation de tous les emballages.

Les 5 adhérents de Valor Béarn (depuis l'application de la loi NOTRe – au 1^{er} janvier 2017) sont :

- La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – 31 communes,
- Syndicat Intercommunal Environnement Collecte Traitement des Ordures Ménagères (SIECTOM) Coteaux Béarn Adour – 138 communes,
- Communauté de communes du Haut Béarn – 48 communes,
- Communauté de communes du Pays de Nay – 29 communes,
- Communauté de communes de la Vallée d'Ossau – 18 communes.

2.2 Eléments de contexte général

2.2.1 Au niveau mondial et en France

L'année 2022 a vu l'inflation poursuivre sa forte augmentation de fin d'année précédente. La guerre en Ukraine a amplifié le phénomène, ainsi que l'envolée des prix de l'énergie (+20 %), des métaux, des céréales en particulier et de l'alimentaire en général (+12 %).

Bien que relativement contenu par rapport à la zone Euro, le taux d'inflation en France devrait se situer à +6,8 % à fin 2022. Le pic d'inflation devrait être atteint en début d'année 2023, avec une activité économique en ralentissement estimée entre +0,8 % et -0,5 %.

Un scénario de récession n'est d'ailleurs pas exclu. La Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit d'augmenter plus encore ses taux directeurs (+2 % à novembre 2022) pour réduire l'inflation. La BCE vise un taux d'inflation de 5,5 % en zone euro en 2023 et 2 à 2,5 % en 2024.

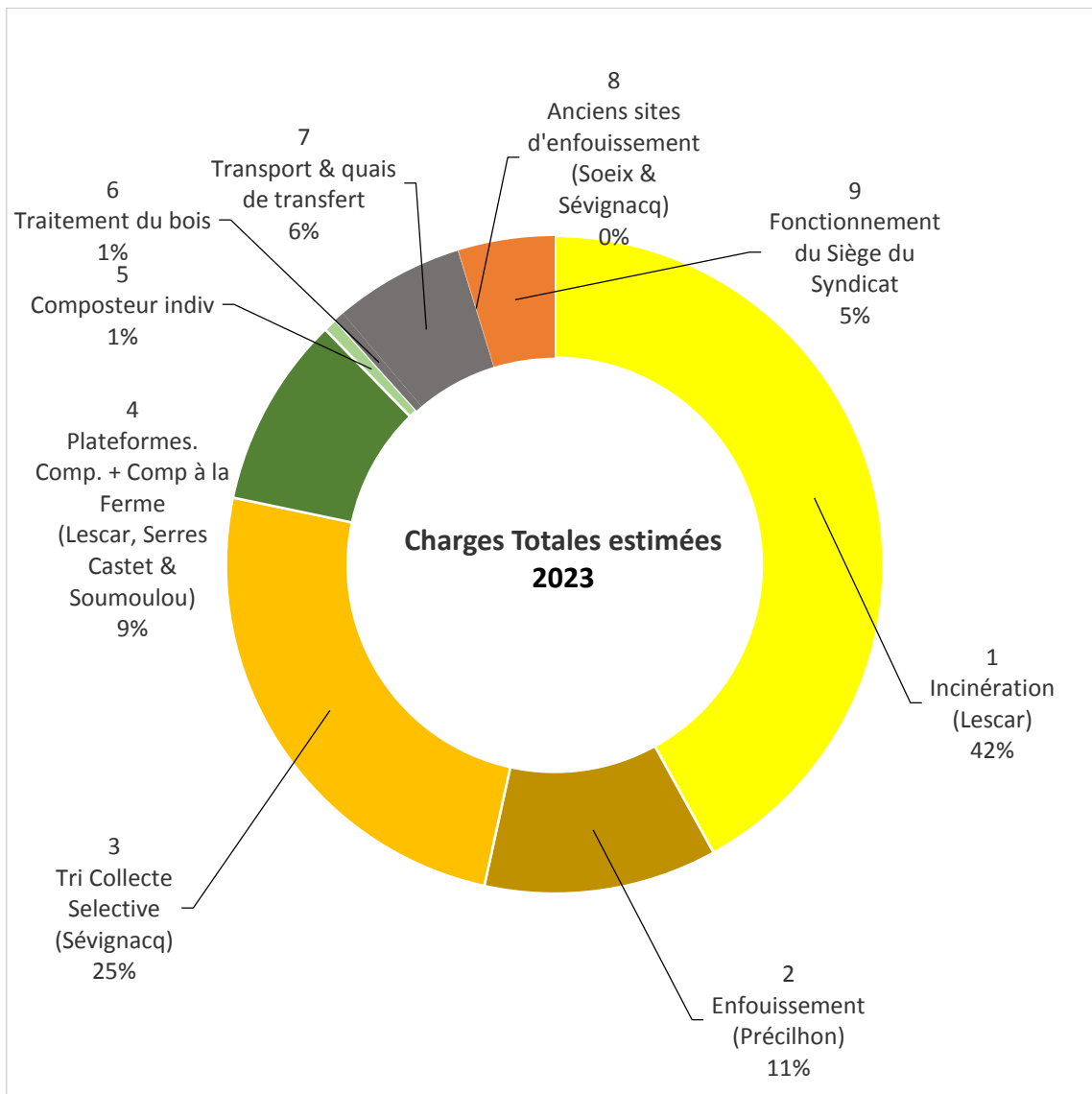
Sur le plan de l'offre bancaire, les durées d'amortissement supérieures à 20, 25 ou 30 ans sont toujours possibles. Cependant, en lien avec l'inflation galopante, les taux (fixes ou variables) ont connu une hausse aussi rapide que fulgurante de +300 à +400 % en quelques mois.

3. Les différents secteurs d'activité

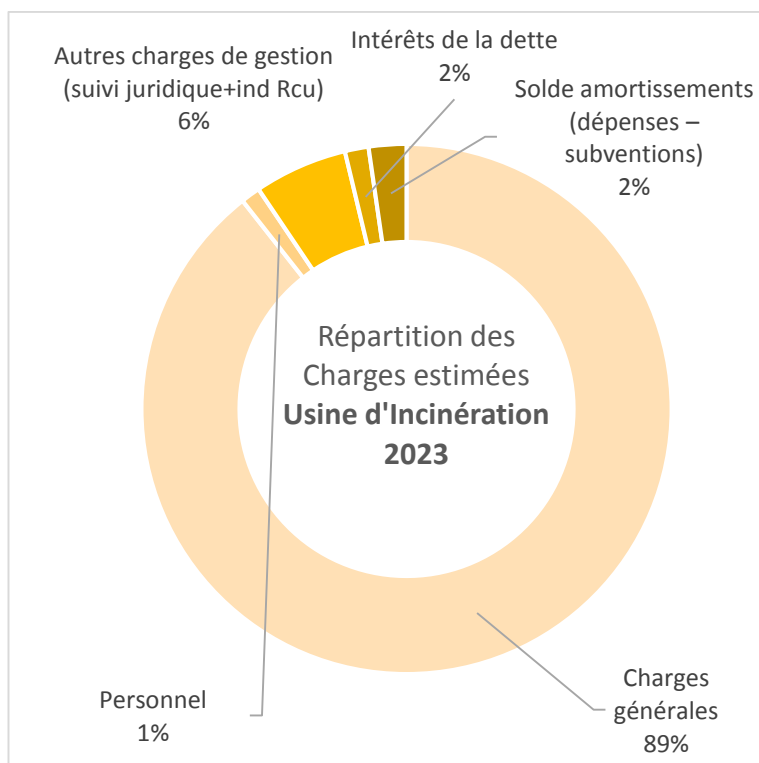
Valor Béarn en 2023

Un tableau est joint en annexe et reprend les différents éléments de dépenses (actualisées) et de recettes de fonctionnement (hypothèse de contributions constantes) pour chacun des secteurs d'activité de Valor Béarn.

3.1 Répartitions des charges estimées 2023 par secteur d'activité



3.2 L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



Il s'agit de la dépense la plus importante de Valor Béarn. En effet, les dépenses nettes de fonctionnement y compris les amortissements s'établissent à 7 553 7 768 k€ soit 42 % du budget global du Syndicat. Ces dépenses évoluent légèrement à la baisse par rapport au Rapport d'Orientations Budgétaire 2022 (ROB 2022), -3 %, en raison du nouveau contrat de DSP.

Le planning de fin de réalisation des travaux de modernisation n'est pas encore connu. La TGAP est évaluée au taux moyen de 20 €/t (quand même en hausse de 3 €/t due à la loi de finances).

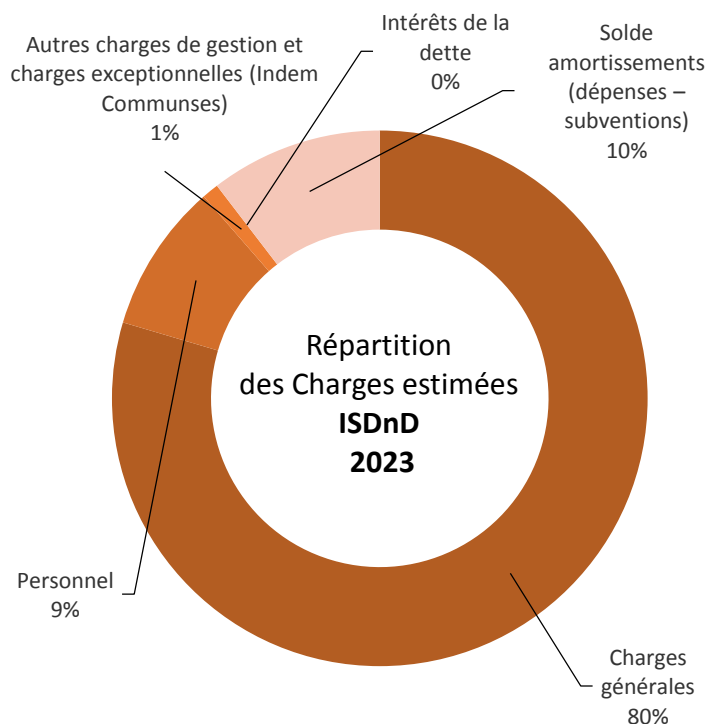
La gestion de ce site est assurée en délégation de service public par Béarn Urbaser Energie. Cette nouvelle délégation a commencé le 1^{er} juillet 2020.

Les hypothèses principales pour 2022 sont les suivantes :

- une augmentation de la population (+1,5 %),
 - donc une augmentation des tonnages.
- Les charges générales sont en **baisse**,
 - en raison de la mise en place du contrat Béarn Urbaser Energie.
- Les amortissements sont en **baisse**,
 - en raison de la mise en place du contrat Béarn Urbaser Energie.
- TGAP en **hausse** : de 17 €/t à 20 €/t,
 - Les dernières mesures de performance énergétique montrent que l'usine est UVE
 - malheureusement nous ne pourrions prétendre au taux minimum en 2023 en raison des travaux de l'été
 - *p.m. taux maximum 25 €/t,*
 - *p.m. taux minimum 14 €/t.*

Le résultat financier est estimé à 2 431 k.

3.3 L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Précilhon.



Un arrêté préfectoral (du 22 août 2016) a enjoint au Syndicat de déposer une demande d'autorisation d'exploiter avant le 31 décembre 2016.

L'année 2022 a donc été la sixième année d'instruction par l'administration de cette demande pendant laquelle l'ISDnD a continué de fonctionner. Une enquête publique a été réalisée mi-août/mi-septembre 2020. Nous n'avons pas à l'heure actuelle d'information sur la date de clôture de cette instruction par l'Etat.

Les charges d'exploitation pour 2023 s'établiraient à 2 063 k€ soit 11 % de l'ensemble des charges du Syndicat.

La charge principale est la charge de fonctionnement (charges générales) pour 1 641 k€ identique au ROB 2022 (baisse des charges de fonctionnement et hausse de la TGPAP +3 €/t à 61 €/t).

Il faut ajouter à cette charge :

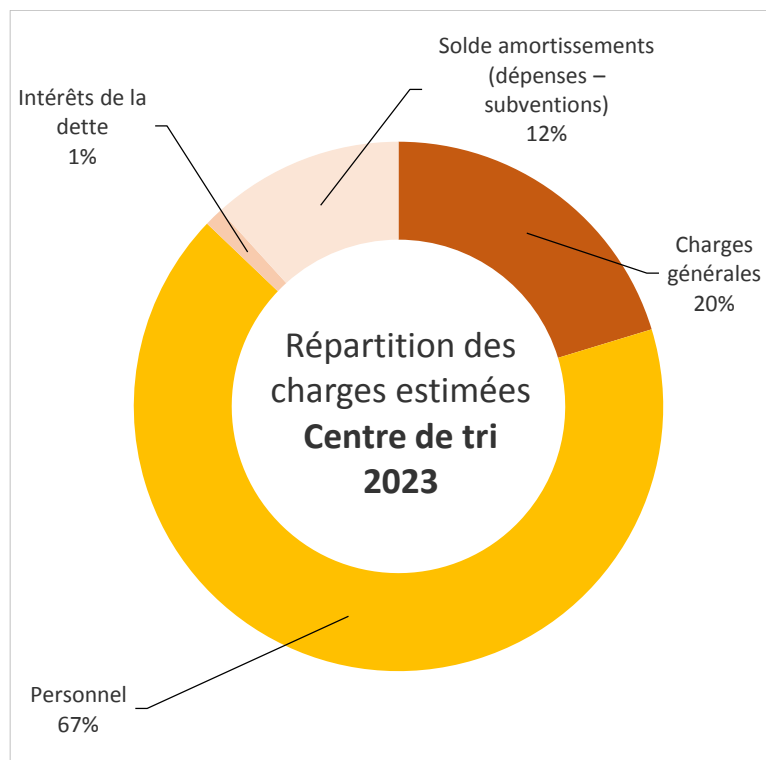
- Les dépenses de rémunération du personnel pour 186 k€ (en hausse de 6 k€).
- Le solde des amortissements pour 215 k€ (stable).

Les recettes principales sont aujourd'hui la TGAP (mais il existe la charge de reversement à l'Etat correspondante). Les recettes des tiers extérieurs pour 600 k€ (en baisse de 50 % - 5 000 t prévues au lieu des 10 000 t au ROB2022) et les contributions des EPCI pour 165 k€.

L'estimation des tonnages réceptionnés est d'environ 10 000 tonnes pour l'année 2023 (en baisse de 33 % – apports exceptionnels de gravats du chantier de l'UVE de Lescar moins important).

Le résultat financier montre un déficit de -690 k€, en forte hausse par rapport aux estimations du ROB 2022 (-80 k€), mais identique au ROB 2021 (-680 k€).

3.4 Le Centre de tri de Sévignacq



Les hypothèses de charges pour 2023 ont pris en compte des optimisations techniques tout en gardant comme objectif la maîtrise des coûts de production. Il est envisagé pour les postes techniques et de maintenance une inflation de 10 %.

Les évaluations des dépenses de fonctionnement du Centre de tri représentent 25 % des dépenses générales du Syndicat et s'établissent à 4 469 k€ (soit +13 %/ROB 2 022).

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- apports de déchets de collectivités extérieures :
 - ponctuels : Bil Ta Garbi,
 - long terme (3 ans) : CC Adour Madiran (500 t/an – 250 t en 2023)
- Stabilité des tonnages des collectivités adhérentes.
- Prise en compte de l'augmentation des tarifs pour les extérieurs
 - En 2022 : 162 €/t
 - En 2023 :
 - Apport Corps creux 194 €/t (préco Citéo 280 €/t)
 - Apport en mélange < 1 000 t 184 €/t (préco Citéo 180 €/t)
 - Apport en mélange > 1 000 t 174 €/t (préco Citéo 180 €/t)

La dépense principale est la rémunération du personnel pour un montant de 2 609 k€, en hausse (création d'une troisième équipe de tri sur l'année entière pour traiter les déchets de nouvelles collectivités Bil ta Garbi et certainement CC Adour Madiran)

La recette principale est la contribution des EPCI pour un montant de 2 740 k€ (stable/ROB 2022).

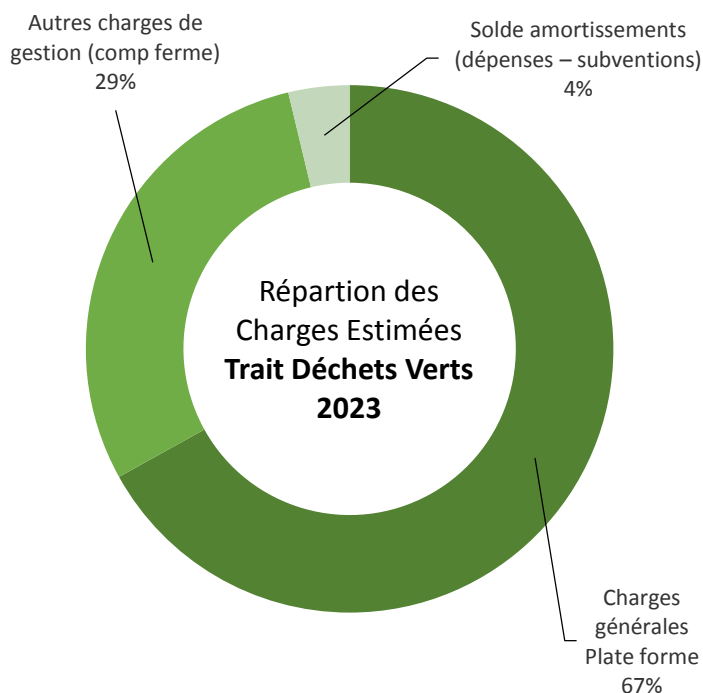
Il convient d'ajouter aux recettes la contribution des collectivités extérieures pour 1 850 k€ (+34 %/ROB2022)

L'estimation des tonnages s'établit à 27 000 tonnes soit une évolution de +7 % par rapport aux estimations du ROB 2022 (apports extérieurs).

Le résultat financier est d'environ 125 k€.

3.5 Le traitement des Déchets Verts

Les plateformes de compostage des déchets verts et le compostage à la ferme.



Le Syndicat gère trois plateformes de compostage industriel (Lescar, Soumoulou et Serres Castet). L'exploitation de ces plateformes est assurée par un prestataire (titulaires de contrat d'exploitation) : la SCOP Loreki

Par ailleurs, le Syndicat traite également les déchets verts par « compostage à la ferme ». Les EPCI du Syndicat stockent leurs déchets verts et Valor Béarn organise des campagnes de broyage et livre ce broyat à des agriculteurs (qu'il a trouvé) pour que ces derniers compostent les déchets dans leurs champs.

Aujourd'hui, la plateforme de Serres Castets est utilisée au transfert de déchets vert vers celle Soumoulou.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 710 k€ représentant 9 % des dépenses globales.

Ces dépenses sont en baisse (-11 %) par rapport aux estimations du ROB 2021 dues à la baisse des tonnages.

La dépense principale est la rémunération des contrats d'exploitation pour 1 134 k€ (baisse de -15 %). Il convient d'ajouter à cette dépense des dépenses d'amortissements et d'intérêts d'emprunts et les charges de compostage à la ferme (550 k€).

La recette principale est la contribution des EPCI pour 700 k€ (stable) puis les recettes liées aux tiers extérieurs pour 105 k€ (en baisse de -27 %) et les recettes du compostage à la ferme 468 k€.

Pour 2023, il est pris comme hypothèse un tonnage de 35 915 t (42 483 t lors du ROB 2022) qui se répartissent comme suit :

- 16 550 t pour le compostage industriel (19 048 en 2022)
- 17 675 t pour le compostage à la ferme (21 085 t en 2022)

Le résultat financier estimé est de – 422 k€ principalement en raison de la baisse des tonnages.

3.6 La mise à disposition des composteurs individuels (et lombricomposteurs).

L'ensemble des charges est estimé à 120 k€ soit environ 1 % des charges globales du Syndicat.

Les charges principales (dépenses réelles) sont les charges générales (achats de prestations) pour 120 k€.

Les recettes sont uniquement constituées des contributions des EPCI (refacturation à l'euro/l'euro des commandes) qui bénéficient de ses mises à disposition. Il est donc prévu une recette de 150 k€ (30 k€ venant de refacturation 2022).

Le résultat financier est donc un bénéfice estimé de +30 k€.

3.7 Les transports & les quais de transfert.

Cette activité est gérée par le biais d'un contrat de prestations de services avec la société Paprec. Le marché a été renouvelé en 2021 pour 2 ans. Les prix sont en augmentation par rapport au marché précédent. Les élus de Valor Béarn ont demandé l'étude de la politique de facturation de cette filière.

Le Comité syndical du 28 juin a adopté une nouvelle méthode de facturation. Seuls les déchets réellement transportés sont facturés à 21,5 €/t créant ainsi un déficit analytique estimé à 400 k€ (pris sur les excédents des autres filières).

Les quais de transferts de Précilhon, Lescar et Sévignacq sont exploités en régie. Le quai de Louvie Juzon est exploité par Paprec.

Le résultat financier pour cette activité fait apparaître un déficit de -500 k€.

Les dépenses sont estimées à 1 146 k€ soit 6 % des dépenses globales du Syndicat et sont en baisse par rapport au ROB 2022 (- 49 %) en raison de la nouvelle méthode de facturation.

La dépense principale (dépenses réelles) est la rémunération du contrat de prestations de services de la société Paprec pour 978 k€ (stable).

Les recettes sont les contributions (facturées à la tonne transportée) des EPCI. Les tonnages estimés (30 000 t) étant en baisse par rapport à ceux prévus au ROB 2022 (110 000 tonnes) les recettes sont donc en baisse à 650 k€ (1 926 k€ au ROB 2022).

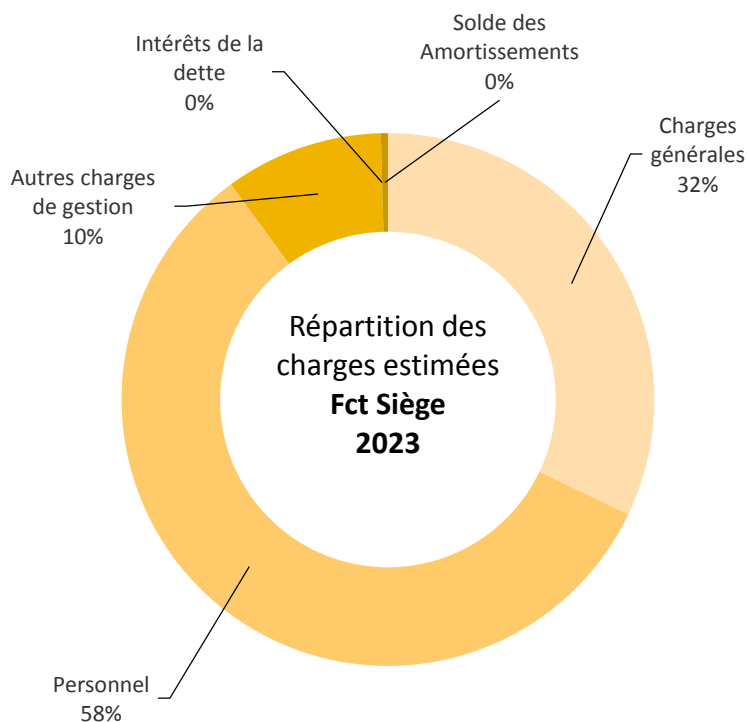
3.8 Les anciens sites.

Les anciens sites de Soeix et de Sévignacq ont encore une incidence financière (frais d'entretien). Certes minime sur le Syndicat (0,18 % des charges globales du Syndicat), ils nécessitent cependant, un besoin de financement de 5,5 k€.

La gestion de ces anciens sites ne dégagne pas de recettes.

Des travaux importants de consolidation du site de Soeix seront nécessaires en 2023.

3.9 Le fonctionnement du siège du Syndicat.



Le fonctionnement syndical est marqué par la recherche d'une indispensable structuration des fonctions supports. Ainsi la fonction Ressources Humaines est aujourd'hui assurée uniquement par des ressources internes.

La restructuration du service comptable permet aujourd'hui de suivre les coûts d'exploitation des différents sites et ainsi d'éviter les dérives (contrôle de gestion et contrôle de la commande).

Les dépenses prévisionnelles sont de 852 k€ soit 5 % des charges globales du Syndicat. Ces charges sont en baisse à celles estimées lors du ROB 2022 (-24 %). La recherche incessante des optimisations des coûts explique cette baisse (plus de loyers charges de chauffage et d'énergie maîtrisés, réorganisation des services).

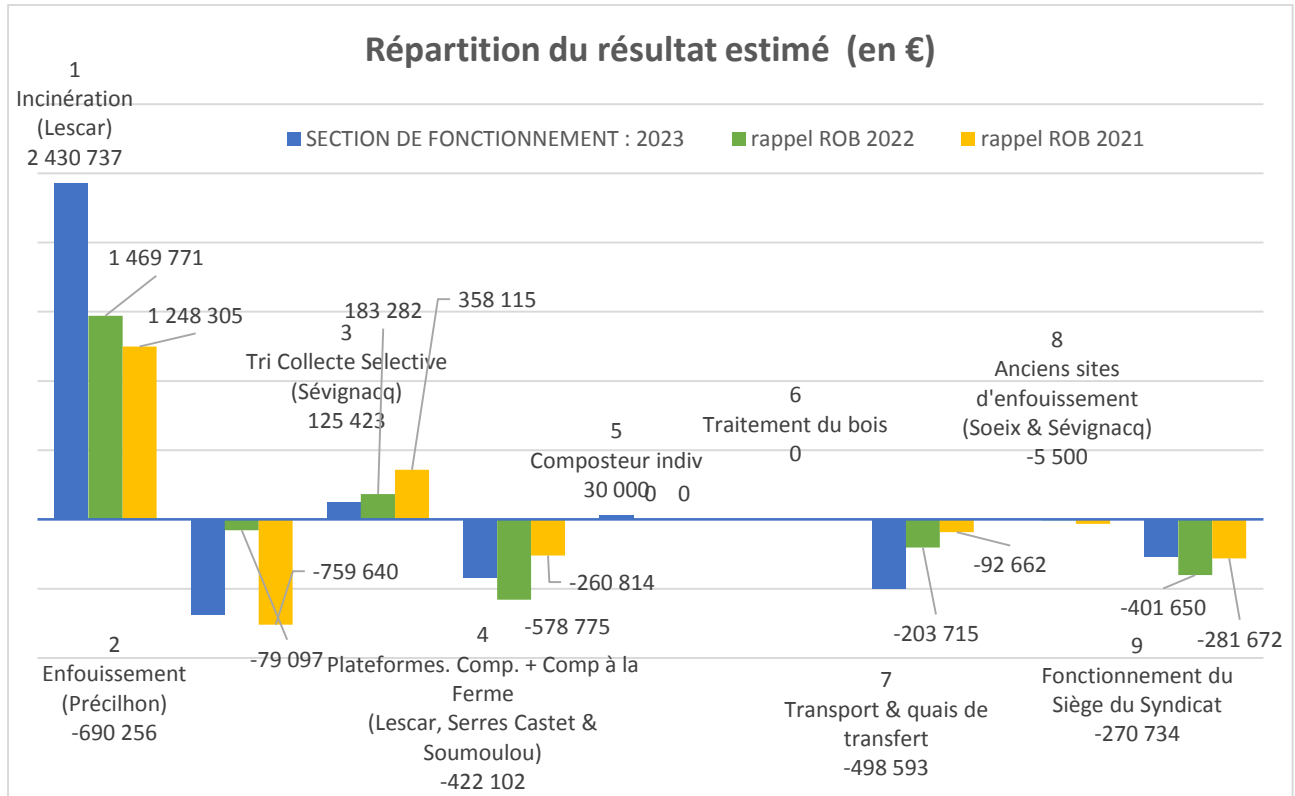
La dépense principale est la dépense de rémunération des agents pour 500 k€ (-2 %/ROB2022)

La recette principale est la contribution des EPCI.

Le résultat financier pour cette activité fait apparaître un déficit de -271 k€ (-33 %/ROBE 2022)

4. Les contributions Les investissements La dette

4.1 Les contributions et tarifs.



Le résultat financier global de l'activité du syndicat est estimé à + 700 k€. Le nouveau contrat de Délégation de Service Public de l'Usine d'incinération, mais aussi l'apport de tonnages extérieurs à l'ISDnD de Précilhon et la très bonne gestion de l'exploitation du Centre de tri de Sévignacq qui expliquent ce résultat.

Ce résultat est obtenu en prenant comme hypothèses que les Contributions d'EPCI et tarifs sont inchangés par rapport à 2022 (c'est d'ailleurs le cas depuis 2014).

4.3 Le plan prévisionnel pluriannuel d'investissements (PPI).

Le tableau ci-dessus reprend les sommes prévisionnelles affectées aux différentes dépenses d'investissement pour les années à venir.

Programme d'Investissements en € HT

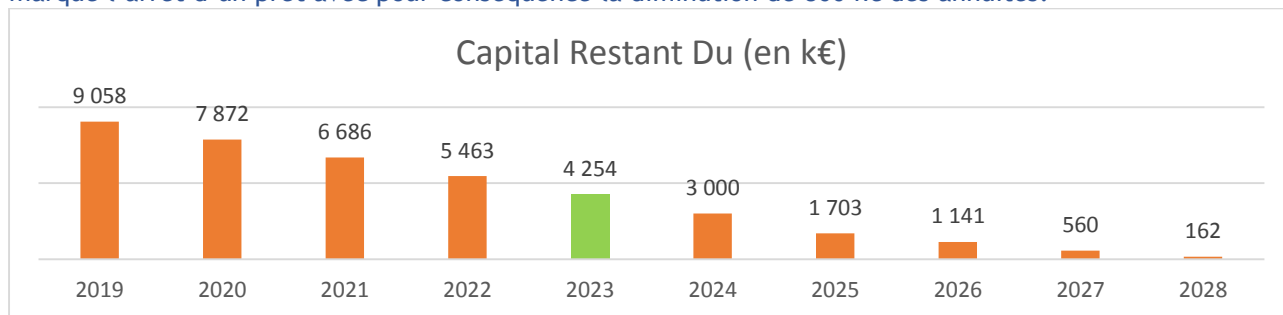
| (En € HT) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
|---------------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Dépenses Equip Incompressibles | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 270 000 |
| Cap Ecologia | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 80 000 |
| Quai de Transfert de Louvie Juzon | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 40 000 |
| Quai de Transfert de Lescar | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 40 000 |
| Ancien CET Sévignac | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 40 000 |
| Ancien CET Soeix | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 40 000 |
| Matériel Siège | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 40 000 |
| Dépenses imprévues | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 80 000 |
| Dépenses Equip Individualisées | 1 320 000 | 290 000 | 558 000 | 4 665 000 | 3 833 000 |
| UIOM | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Centre transfert Lescar | 50 000 | 20 000 | 65 000 | 110 000 | 245 000 |
| ISDnD Précilhon | 350 000 | 200 000 | 153 000 | 55 000 | 758 000 |
| Quai transfert Précilhon (2017) | 220 000 | 20 000 | 20 000 | | 260 000 |
| Centre de Tri Sévignac | 10 000 | 50 000 | 260 000 | 1 500 000 | 1 820 000 |
| Plateformes déchets verts | 90 000 | | 60 000 | | 150 000 |
| Transfert Siège | 600 000 | | | | 600 000 |
| Plateforme de compostage | | | | 3 000 000 | 0 |
| Mobilier Siège | | | 40 000 | | 40 000 |
| Total | 1 410 000 | 380 000 | 648 000 | 4 755 000 | 7 193 000 |

4.4 La dette

Le ratio de désendettement est bon et se situerait à 0,98 années (1,27 en 2022) pour un encours total de 4 254 k€ au 31 décembre 2023.

Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis 2015.

Le profil d'extinction de la dette (graphique ci-dessous) du syndicat montre que pour la période 2020-2025 le remboursement du capital se fait à un rythme en moyenne de 1 200 k€ par an. L'année 2025 marque l'arrêt d'un prêt avec pour conséquence la diminution de 800 k€ des annuités.



5. Le personnel

5.1 Structure des effectifs

Le syndicat dénombre 69 emplois pourvus répartis comme suit :

| | |
|--------------------------------------------------------------|------------------|
| Adjoint Administratif (C) | 1 poste |
| Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe (C) | 2 postes |
| Rédacteur Principal 1 ^{re} Classe (B) | 1 poste |
| Attaché Principal (A) | 1 poste |
| <i>Sous total Administratif</i> | <i>5 postes</i> |
| | |
| Adjoint technique | 26 postes |
| Adjoint technique Principal 2 ^e Classe (C) | 18 postes |
| Adjoint technique Principal 1 ^{re} Classe (C) | 8 postes |
| Agent de Maîtrise (C) | 4 postes |
| Agent de Maîtrise Principal (C) | 4 postes |
| Technicien Principal 2 ^e Classe (B) | 1 poste |
| Technicien Principal 1 ^{re} Classe (B) | 3 postes |
| Ingénieur (A) | 0 poste |
| Ingénieur Principal (A) | 0 poste |
| Ingénieur Hors Classe | 1 poste |
| | |
| <i>Sous total Technique</i> | <i>67 postes</i> |
| | |
| Total général | 72 postes |

Sur les 72 postes, 64 sont occupés par des titulaires

Ce qui correspond à 62,3 Equivalents Temps Pleins.

Pour 2023, il est prévu l'ouverture de 23 postes pour accroissement temporaire d'activité (3^e équipe au Centre de tri de Sévignacq)

5.2 Répartition de la masse salariale (hors charges patronales)

La masse salariale pour 2023 est estimée comme suit :

| | |
|-------------------------------------------|--------------|
| Rémunération indiciaire | 3 369 k€ |
| <i>dont Heures supplémentaires</i> | <i>24 k€</i> |
| Nouvelle Bonification Indic + Suppl famil | 26 € |
| | |
| Régime Indemnitare | 476 k€ |
| | |
| Soit un total | 3 844 k€ |

Soit une augmentation due à la 3^e équipe pour l'année entière et l'anticipation de l'augmentation de la valeur du point d'indice.